

Kecueil 01107 > hebdomadaire 23 janvier 2020 pages 73 à 144



ÉDITORIAL

196e année

n° 2 / 7847e

73 Désiré Dalloz : une vie, Nicolas Dissaux

ACTUALITES

- 77 Interdiction de gérer (société anonyme) : exclusion des membres du conseil de surveillance
- 78 Manquement contractuel: action d'un tiers victime d'un dommage
- Droit de visite (libre ou médiatisé) : fixation des modalités par le juge des enfants
- 84 Mandat d'arrêt européen (autorité judiciaire d'émission) : indépendance du parquet

POINT DE VUE

90 Le Grenelle contre les violences conjugales et la timide réforme de l'exception à l'obligation alimentaire : proposition d'améliorations, Kouroch Bellis

ETUDES ET COMMENTAIRES

- 108 Panoramas: Avocat, Thierry Wickers
- 118 Sociétés et groupements, Eddy Lamazerolles et Anne Rabreau
- 130 Notes: L'adoption étrangère prononcée sans le consentement du parent biologique de l'enfant n'est pas contraire à l'ordre public international français, note sous Civ. 1re, 6 nov. 2019, Johanna Guillaume
- 135 Prêts en devise : confirmations et nouveautés de la Cour de cassation, note sous Civ. 1^{re}, 24 oct. 2019, Jérôme Lasserre Capdeville
- 139 Isolement et contention médicale, la Cour de cassation se prononce, note sous Civ. 1^{re}, 7 nov. 2019, Karine Sferlazzo-Boubli

ENTRETIEN

144 Karine Parrot – Le Rapport d'information sur la réforme européenne du droit d'asile



Recueil Dalloz

31/35, rue Froidevaux 75685 PARIS CEDEX 14 Tel. (Redaction) 0140645366 Fax 0140645466

www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENT,

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION, PHILIPPE DEROCHE

CONSEIL SCIENTIFIQUE

ALAIN BENABENT, NICOLAS DISSAUX, BENEDICTE FAUVARQUE-COSSON ET PHILIPPE MERLE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE

PASCALE DEUMIER

REDACTION

DIRECTION

Alain LIENHARD (5403) Rédacteur en chef

· RÉDACTION

Maelle HARSCOUET DE KERAVEL (5379)

· CHEFS DE RUBRIQUES

Banque - Credit - Garantie : Valerie AVENA-ROBARDET

Concurrence - Distribution : Éric CHEVRIER

Contrat d'affaires : Xavier DELPECH

Contrat - Responsabilité - Assurance : Xavier DELPECH Entreprise en difficulté : Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants : Yves ROUQUET Societé et marche financier : Alain LIENHARD

ÉDITION - RÉALISATION

Secrétaires de rédaction :

Patricia ANDRY (5284)

Laurence BREUZE-DINNAT (5481)

Katy PERCHEREAU (5366)

Directeur artistique: Patrick VERDON

Redacteur en chef technique : Raphael HENRIQUES

1^{rt} secretaire de rédaction : Veronique THILL

Illustration converture: Fanny BLEY-GUIBAL

Secrétaire de rédaction numérique : Carole ROBAN

ABONNEMENTS - RELATIONS CLIENTS

Abonnements: Yvette NAY, Directrice 80, avenue de la Marne - 92541 Montrouge Cedex

Fax: 0141484792 - ventes@dalloz.fr Relations clients: Ginette N'KOUA, Responsable

Tel.: 0140922085

Service publicité: Myriam LACROIX, Responsable Tcl.: 0140926966 - mlacroix@editions-legislatives.fr

Revue hebdomadaire (44 numeros par an) Prix de l'abonnement : France : 705 € HT (719,81 € TTC)

Étranger : 771 € HT

Prix au numero : 31,65 € TTC ISSN 0034-1835 - N° CPPAP 1022 T 82206

JOUVE, 733 rue St Leonard BP 3

53101 Mayenne Ccdcx

Dépôt légal - Janvier 2020

Éditions Dalloz

Societe par actions simplifiée au capital de 3956040 € Siege social: 31-35, rue Froidevaux Paris 14° RCS Paris 572 195 550 Siret 572 195 550 00098

Code APE 5811Z TVA FR 69 572 195 550 Filiale du groupe Lefebvre-Sarrut





Origine du papier : Portugal Taux de fibres recyclées : 0 % PTot: 0,08 kg/t

SOMMAIRE





DROIT DES AFFAIRES

Consommation

Surendettement (plan) : inexecution des mesures recommandées homologuées, Civ. 2°, 9 janv. 2020

Entreprise en difficulté

Declaration des créances (péremption d'instance) : dispense de diligence pour le creancier, Com. 8 janv. 2020

Responsabilité pour insuffisance d'actif : représentant permanent d'une personne morale,

Com. 8 janv. 2020 Interdiction de gérer (société anonyme) : exclusion des membres du conseil de surveillance, Com. 8 janv. 2020

Société et marché financier

Société civile professionnelle (retrait) : remboursement intégral des parts sociales, Civ. 1[™], 8 janv. 2020



DROIT CIVIL

Contrat-Responsabilité-Assurance

Manquement contractuel: action d'un tiers victime d'un dommage, Cass., ass. plen., 13 janv. 2020 Contrat synallagmatique (resolution): portée de l'effet rétroactif quant à la TVA,

Com. 8 janv. 2020 Contrat d'assurance (défaut de déclaration) : conditions d'intervention du FGAO,

Civ. 2°, 16 janv. 2020

Famille-Personne-Succession

Droit de visite (libre ou médiatisé) : fixation des modalités par le juge des enfants, Civ. 1[∞], 15 janv. 2020

Tutelle (mandataire judiciaire): allocation d'une indemnité exceptionnelle, Civ. 1^{ro}, 15 janv. 2020 Curatelle (régularité des actes) : action en nullité pour insanité d'esprit, Civ. 1^{re}, 15 janv. 2020



DROIT IMMOBILIER

Bail d'habitation (loi de 1948) : non-renvoi d'une QPC sur la résiliation en cas de décès, Civ. 3°, 9 janv. 2020

Construction-Urbanisme

Construction (recours entre constructeurs): point de depart du delai de prescription,

Civ. 3°, 16 janv. 2020 Construction (responsabilité du sous-traitant) : portée de la réforme de la prescription, Civ. 3°, 16 janv. 2020

Urbanisme (condamnation a demolition): respect de la vie privée, familiale et du domicile, Civ. 3º, 16 janv. 2020 Urbanisme (condamnation a demolition):

exposition a un risque naturel d'inondation, Civ. 3°, 16 janv. 2020

DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

Droit pénal

Peine (execution) : application immediate de la loi penale plus douce, Crim. 8 janv. 2020

Procédure pénale

Mineur (suppression de casier judiciaire) : parcours scolaire et insertion professionnelle, Crim. 7 janv. 2020

Proces-verbal (regularité): identification des rédacteurs et consignation des propos, Crim. 7 janv. 2020

Mandat d'arrêt européen (autorité judiciaire d'émission) : indépendance du parquet, Crim. 7 janv. 2020

Permis de communiquer (absence de delivrance): atteinte aux droits de la défense,

Crim. 7 janv. 2020 Appel (ordonnance de renvoi) : irrecevabilité pour absence de qualification criminelle, Crim. 8 janv. 2020

Constitution de partie civile (policier) : prejudice moral et indemnité de sujétions speciales, Crim. 14 janv. 2020 Saisie penale immobilière (recours): mise à disposition des pièces du dossier, Crim. 15 janv. 2020

Saisie pénale (sans dépossession) : pouvoir discretionnaire de choix du gardien, Crim. 15 janv. 2020

87

DROIT PUBLIC

Droit administratif

Compétence administrative : appréciation de la légalité d'un acte administratif, Civ. 1[∞], 8 janv. 2020 Compétence administrative : reprise

de la distribution du médicament Levothyrox, Civ. 1^{rc}, 8 janv. 2020

PROCEDURE CIVILE ET VOIE D'EXECUTION

Procédure civile

Appel civil (déclaration d'appel) : délai de remise des conclusions au greffe, Civ. 2°, 9 janvier 2020 Appel civil (appel incident) : délai de signification des conclusions, Civ. 2°, 9 janv. 2020 Appel civil (procedure a jour fixe) :

remise d'une copie de l'assignation au greffe, Civ. 2º, 9 janv. 2020

Ordonnance du juge de la mise en état (exception de procedure) : autorité de chose jugee, Civ. 2°, 9 janv. 2020

Radiation (mesure d'administration judiciaire) : recours pour exces de pouvoir possible, Civ. 2º, 9 janv. 2020

Voie d'execution

Expulsion (lieu d'habitation) : respect obligatoire du delai de deux mois, Civ. 2º, 9 janv. 2020



Le Grenelle contre les violences conjugales et la timide réforme de l'exception à l'obligation alimentaire : proposition d'améliorations par Kouroch Bellis



CHRONIQUES

Les influenceurs et le droit 92 par Tristan Girard-Gaymard

> L'usurpation d'identité à l'épreuve du numérique par Marine Monteil

PANORAMAS

108

octobre 2018 - décembre 2019 par Thierry Wickers

118

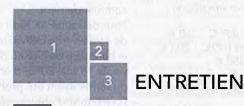
Sociétés et groupements septembre 2018 - août 2019 par Eddy Lamazerolles et Anne Rabreau

NOTES

L'adoption étrangère prononcée sans le consentement 130 du parent biologique de l'enfant n'est pas contraire à l'ordre public international français, note sous Civ. 1[∞], 6 nov. 2019 par Johanna Guillaumé

135 Prêts en devise : confirmations et nouveautés de la Cour de cassation, note sous Civ. 1th, 24 oct. 2019 par Jerome Lasserre Capdeville

Isolement et contention médicale, la Cour de cassation 139 se prononce, note sous Civ. 1th, 7 nov. 2019 par Karine Sferlazzo-Boubli



Karine Parrot - Le Rapport d'information sur la réforme européenne du droit d'asile

À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au Recueil Dalloz donnent lieu à lecture et expertise systematiques soit par la redaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédies par mail en fichier attache (au format word si possible) à Alain Lienhard (a.lienhard@dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise. Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non.

Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformement au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif. L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit à la rédaction du Recueil Dalloz, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes:

- pour une chronique, 40 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises);
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page);
- pour une note de jurisprudence, 20000 signes (espaces et notes de bas de page comprises);
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate), 5500 signes (références entre parentheses).



*Téléchargez sur votre smartphone et tablette, l'application gratuite Dalloz sous Android et iOS et connectez-vous à l'aide de vos identifiants personnels ou des identifiants qui vous ont été communiqués lors de votre abonnement ou de votre réabonnement.

> Retrouvez également votre revue numérique sur Dalloz-Revues.fr